

## PROCURATION

Si vous ne pouvez vous rendre à l'une de nos distributions, cette procuration peut être remise à une personne de votre choix, accompagnée de votre preuve de paiement et **de l'avertissement-extrait de rôle**

Je soussigné.....

Article du rôle n°.....

Rue.....

Commune.....

Autorise Mr/Mme.....

.....

à enlever mes sacs gratuits

Date et signature

NB : vous pouvez vous présenter avec plusieurs procurations

## LA TAXE EST APPLICABLE A PARTIR DU 01/01/2017

Celle-ci, modulée en fonction de la composition du ménage, donne droit à la fourniture de sacs gratuits.

### La taxe annuelle                      Sacs gratuits est fixée à :

48 € par ménage d'une personne	10 sacs de 60 litres
96 € par ménage de 2 personnes	20 sacs de 60 litres
144 € par ménage de 3 personnes	30 sacs de 60 litres
118 € par seconde résidence	10 sacs de 60 litres
118 € par personne morale ou physique exerçant une profession indépendante ou dirigeant une entreprise, un organisme.	10 sacs de 60 litres

**Si l'immeuble abrite en même temps le ménage proprement dit du redevable et son activité professionnelle, seule la taxe ménage sera appliquée.**

## EXONERATION

Une exonération de 50% de la taxe sera accordée à tout contribuable bénéficiaire du revenu d'intégration sociale (RIS)

**10 sacs supplémentaires de 60 litres seront accordés aux bénéficiaires de cette exonération.**

**Pour plus d'information, contactez le  
Service financier au 069/55.38.18**

## NOUVELLES DISPOSITIONS

Le décret du 22 mars 2007 relatif aux déchets et l'arrêté du Gouvernement Wallon du 05 mars 2008 imposent aux communes l'application du "coût vérité" des déchets.

## PRINCIPE

Les usagers doivent supporter la totalité du coût de la collecte et de la destruction des déchets qu'ils produisent.

La taxe couvre un service minimum qui permet aux usagers de se défaire des ordures ménagères brutes ainsi que de bénéficier de services rendus par l'Intercommunale. Elle couvre également des services complémentaires tels que le coût de la collecte des encombrants.

## LES COMPOSANTES DE LA TAXE

La taxe comprend une partie forfaitaire qui couvre les services prévus dans le règlement de police et inclut la collecte et le traitement des déchets d'un nombre de sacs distribués gratuitement.

Elle comprend également une partie variable qui couvre la collecte et le traitement des déchets déposés par enlèvement au-delà de la quantité prévue par les sacs offerts gratuitement.

## COMMENT RETIRER LES SACS GRATUITS ?

1. Vous payez la taxe à l'aide du bulletin de virement annexé.
2. Vous vous présentez lors d'une des distributions pour obtenir vos sacs gratuits muni de :
  - ☞ la preuve du paiement (extrait de compte bancaire où figure le paiement ou le reçu délivré par la recette communale)
  - ☞ votre avertissement extrait de rôle « déchets ménagers »

## POINTS DE VENTE DES SACS POUBELLES

Basècles	Wallez Marie-Andrée Librairie Point-Virgule Librairie Debaise Proxy Delhaize Station Total
Beloeil	Boulangerie Mattoka Beloeil Motor Boucherie David
Ellignies-Ste-Anne	Chassiplast
Stambruges	Dall'Angelo
Quevaucamps	Intermarché Librairie 217DS Colruyt Texaco
Tourpes	Superette Linda

## DATES & LIEUX DE DISTRIBUTION

### BELOEIL (Salle des Mariages)

Le mercredi 07 juin de 9h à 12h  
Le mercredi 21 juin de 9h à 12h

### BASECLES (Salle des Fêtes)

Le mercredi 14 juin de 9h à 12h  
Le mercredi 28 juin de 9h à 12h

### STAMBRUGES (Gymnase)

Le vendredi 16 juin de 13h à 16h

### QUEVAUCAMPS

#### (Administration communale)

Le samedi 15 juillet de 9h30 à 12h  
Le samedi 12 août de 09h30 à 12h  
Le samedi 16 septembre de 09h30 à 12h  
Le samedi 21 octobre de 9h30 à 12h  
Le samedi 18 novembre de 9h30 à 12h  
Le samedi 16 décembre de 9h30 à 12h  
**(Attention dernière distribution)**

#### De septembre à décembre :

Tous les 1<sup>ers</sup> lundis du mois de 16h à 18h

**Attention pas de possibilité de retirer  
les sacs gratuits au sein des bureaux  
en dehors de ces dates**

Contact au 069/55.38.18

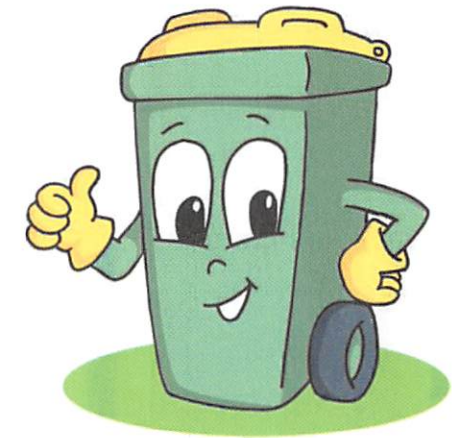
Administration communale



de BELOEIL

## Taxe sur le traitement des déchets 2017

## INFORMATION A LA POPULATION



**Tout ce qu'il faut savoir !**